Quarante-troisième année — N° 71. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 22 Mars 1884.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
21 Mars 1884.

LE PROGRÈS RÉPUBLICAIN.

Le *Journal officiel* vient de publier le compte rendu de l'administration de la justice criminelle pour l'année 1883.

Ce document est très-instructif. Il établit d'abord que si le nombre des délits a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, le nombre des crimes a continué à suivre une progression ascendante. Il montre ensuite que la récidive est en progrès constant.

En 1870, on comptait seulement 28 récidivistes sur 100 condamnés pour crime ; et 26 sur 100 condamnés pour délit.

Après dix années de République, la proportion des récidivistes atteint aux chiffres de :

51 0/0 pour les crimes, et 43 0/0 pour les délits, en 1881 ;

52 0/0 pour les crimes, et 44 0/0 pour les délits, en 1882.

Ainsi, en dix années, la récidive s'est élevée de 28 et 26 0/0 à 52 et 44 0/0. Elle a presque doublé.

Ce résultat déplorable ouvre des horizons nouveaux et plonge M. Martin-Feuillée dans le marasme.

C'est que la République semble favoriser tout spécialement la pousse des récidivistes.

Cherchez le remède.

M. Waldeck-Rousseau a pondu un projet de rélégation qui a soulevé les protestations révolutionnaires.

Ce projet, essentiellement opportuniste, avait des intentions meurtrières contre les auteurs de délits politiques.

Voté par la Chambre avec force modifications qui en feraient une de nos lois les plus compliquées dans l'application, ce projet va être encore plus embrouillé par le Sénat.

La haute Chambre sortira-t-elle proprement de cette discussion ?

C'est peu probable.

D'après les on-dit, il se produira des systèmes à la douzaine.

Les uns préconisent le système cellulaire, parce que la promiscuité des prisonniers constitue une école de dépravation.

Mais le système cellulaire coûtera des millions, et ses résultats sont absolument discutables.

La religion avait trouvé mieux : elle avait inventé les patronages.

Elle essayait de reprendre, par le travail, par les saines exhortations, les âmes dévoyées.

Cet apostolat divin et si démocratique a fait ses preuves en guérissant des malades réputés incurables, en refaisant une conscience à ceux qui avaient perdu la notion du bien.

Voilà le remède possible.

Mais on n'en veut plus.

Les convertisseurs, ces vrais socialistes dans la bonne acception du mot, sont devenus, aux yeux du gouvernement, des ennemis du bien public.

On les persécute, on les annihile, on cherche tous les moyens de rendre leur sainte mission impossible.

Le fait incontestable c'est que l'augmentation des crimes s'accentue chaque jour depuis la déclaration de guerre de la République à l'Eglise.

Nos législateurs le savent bien, mais ils ne l'avoueront jamais ; et ils aimeront mieux s'épuiser en vains efforts à la recherche de moyens mécaniques dont l'insuccès est fatal, car les hommes ne sont pas des machines et les consciences ne sauraient être redressées par des lois qui font abstraction de la morale divine.

Chronique générale.

On assure que le gouvernement vient d'envoyer des agents secrets dans plusieurs départements afin de surveiller « *les agissements des conservateurs.* »

***

Nous croyons pouvoir affirmer que les instructions du général Millot lui donnent carte blanche pour assurer la protection du Delta et pour le choix des positions avancées qu'il pourrait être nécessaire d'occuper à titre de forts d'arrêt ou de garde-frontière dans le massif montagneux qui sépare le Tonkin de la Chine.

***

On vient de terminer au ministère des finances le projet de la création d'une banque en Tunisie.

Les statuts de cette banque d'Etat sont déjà complètement rédigés.

On a du reste à peu près copié textuellement les statuts de la Banque de France tels qu'ils sont aujourd'hui avec les modifications apportées par la loi de 1884.

Nous voilà enfin arrivés à la période des résultats de l'expédition tunisienne.

Et, si nos renseignements sont exacts, — comme tout nous porte à le croire, — il faut s'attendre à voir à la tête de ce grand établissement financier un homme politique qui tient une très-grande place dans une société financière plus égyptienne que française.

***

On assure que la proposition de révision de la Constitution, arrêtée depuis quelque temps déjà, sera déposée aujourd'hui ou demain samedi sur le bureau de la Chambre, au nom de l'extrême gauche et de la gauche radicale.

***

Le ministre des travaux publics vient d'informer la municipalité de Saintes qu'il acceptait l'invitation qui lui avait été adressée d'aller présider en cette ville, le 29 avril, le concours de tir des Sociétés de la région de l'Ouest.

En quoi les exercices de tir peuvent-ils rentrer dans la compétence du ministre des travaux publics ?

***

La *Défense* annonce qu'il est très-sérieusement question à Rome du départ possible du Pape.

Notre confrère ajoute qu'il a reçu une importante correspondance qui traite de cette grosse éventualité.

LA CATASTROPHE DE LA RUE SAINT-DENIS.

Hier, dans l'après-midi, les recherches ont été poursuivies dans les caves de l'immeuble éprouvé par la catastrophe. M. Girard, chef du laboratoire municipal, a constaté que les murs sont tellement saturés de pétrole et d'essence que, quand on détache des plâtras et qu'on y met le feu, ils s'enflamment comme des mèches.

Vivement préoccupés de la question des appareils d'éclairage à employer afin de descendre sans danger dans les caves où résident des fuites ou des émanations délétères, le gouvernement et le préfet de police ont décidé qu'une commission, à la tête de laquelle seraient placés M. Girard, chef du laboratoire municipal, et Goustou, colonel des sapeurs-pompiers, allait se réunir d'urgence. Cette commission aura à examiner, parmi les systèmes d'éclairage électrique, celui qui présente les meilleures conditions de fonctionnement.

Sur l'invitation de M. Hérisson, ministre du commerce, le comité des arts et manufactures vient de préparer de nouvelles instructions pour l'exécution plus rigoureuse des règlements sur l'emmagasinage et le débit des essences minérales.

Tout semble assuré contre de nouveaux accidents, et bien que quelques explosions partielles se soient encore produites avant-hier, aucune d'elles n'a causé d'accident.

M. Brissaud, commissaire de police du quartier Bonne-Nouvelle, dont l'état paraissait sensiblement amélioré, a passé une fort mauvaise nuit. Le malheureux magistrat a eu la mâchoire brisée et est en proie à une fièvre intense.

La tête est horriblement tuméfiée, et de plus il a une plaie énorme à la jambe gau-

---

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET DU CHATEAU DE ROCNOIR

Troisième partie.

LE MANDAT D'ARRÊT.

VI. — LES ÉBOULEMENTS. (*Suite*)

— Qu'est-ce ? demanda Fernand instinctivement effrayé.

Une voûte qui s'écroulait à quelques pas devant eux lui servit de réponse.

— Sauvons-nous! s'écria Hector, reculant épouvanté, en fuyant.

A peine avait-il prononcé ces mots, que la voûte s'écroula du côté où Hector s'était précipité, en leur fermant toute retraite.

— O mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Hector, nous allons périr.

Fernand et Jules tombèrent à genoux et prièrent.

Hector, auquel son père n'avait enseigné que des imprécations contre le ciel, imita néanmoins les deux amis.

— O mon père ! disait Fernand avec un accent où se mêlaient l'effroi et les sentiments religieux, ô mon père, du haut du ciel où tu es, prie pour moi, fais que je revoie ma mère.

Après dix minutes, qui leur semblèrent dix siècles, les jeunes gens entendirent un bruit de pas.

Jules s'écria :

— Par ici, mes amis, par ici.

— C'est la voix de M. le comte Jules, dit Jean-Marie, le chef porion. Dieu soit loué !

— M. le comte ! s'exclamèrent à la fois un grand nombre de voix sympathiques.

— Nous sommes sauvés ! fit Hector.

— Êtes-vous sain et sauf avec vos amis, monsieur le comte ? demanda Jean-Marie.

— Nous sommes tous trois sans blessure.

— Veuillez examiner, monsieur le comte, les parois au moyen de la lanterne sourde, que l'éboulement, je l'espère, n'aura pas atteinte. Y a-t-il quelque crevasse aux parois.

— Non.

— Et à la voûte, monsieur le comte ?

— Je n'en aperçois pas.

— Eh bien, tout est pour le mieux.

— Dans le meilleur des éboulements possibles, fit Hector, qui était loin de se douter que la mort les menaçait encore.

Avant de commencer les travaux, Jean-Marie expliqua aux ouvriers la situation.

Comme un général en chef avant l'attaque d'une position difficile, il combinait, après avoir examiné les difficultés de la situation, ce qu'il fallait faire pour les vaincre.

— Du courage, mes amis, disait-il ; mais de la prudence, de la prudence et encore de la prudence.

Puis, s'adressant au comte, il lui dit :

— Monsieur le comte, nous allons commencer les travaux qui doivent pratiquer un passage. Bien que je ne craigne aucun résultat fâcheux, cependant, comme la prudence est la mère de la sûreté, nous agirons avec lenteur. Prenez patience, s'il vous plaît.

— Quoique le spectacle ne soit pas aussi agréable que celui du Théâtre-Français, fit Hector, ni le bruit des pics, des bêches et des pelles aussi harmonieux que les sons de l'Opéra, néanmoins je serai heureux de les entendre, car chaque coup qui retentira à mes oreilles m'annoncera que l'heure de la liberté avance. Allons, mes amis, courage ! la fête de la délivrance l'emportera sur celle de ce jour, et elle sera terminée plus gaiement.

— Monsieur le comte, disait Jean-Marie, retirez-vous, s'il vous plaît, du côté opposé à celui qui nous occupe. Il est à craindre que quelque pierre ou minerai, tombant par hasard, ne vous atteigne.

Pendant le premier déblayement et ces pourparlers, un grand nombre de travailleurs s'étaient joints à Jean-Marie. Au premier bruit de l'éboulement, les ouvriers s'étaient enfuis pêle-mêle les uns d'un côté, les autres d'un autre, mais la plupart dans la direction de l'accrochage.

Arrivés là, n'éprouvant plus aucune secousse, les ouvriers les plus expérimentés et les plus courageux ne tardèrent pas à reprendre courage et retournèrent en arrière pour s'assurer si personne n'avait besoin de leur secours, tandis que les peureux se pressaient pour remonter les premiers dans les bannes, qui furent sur le point d'être le théâtre de sanglants conflits.

Jean-Marie fit écarter les ouvriers qui ne pouvaient être d'aucune utilité, parce que le nombre des travailleurs était nécessairement restreint. Parmi ceux qui étaient arrivés les premiers, les plus expérimentés et les plus courageux restèrent au poste d'honneur, qui était celui du travail.

Nos jeunes voyageurs ayant pris la position indiquée par Jean-Marie, les travaux commencèrent.

Le but de Jean-Marie était de former, si c'était possible, un trou assez grand pour livrer passage au comte.

Il était à craindre que ce passage ne fût difficile à pratiquer, parce que les minerais et les terres supérieures n'étant plus soutenus, tendraient à combler l'excavation qu'on pratiquait.

L'expérience avait appris à Jean-Marie la difficulté de l'essai qu'il tentait. Aussi ne fut-il pas étonné des échecs successifs qu'il éprouva.

che. On craint des lésions internes. Les trois médecins qui le soignent ne peuvent pas encore se prononcer sur son état.

M. Grillières, l'officier de paix du dixième arrondissement, est dans un état presque aussi grave. Il a la figure horriblement brûlée et on craint que l'amputation de la main droite ne soit nécessaire. Il a constamment le délire et ne peut prendre aucune potion calmante.

Les deux blessés ont reçu avant-hier la visite de MM. Waldeck-Rousseau, Grégnon, Caubet et Vincent-Howard, chef de la police municipale anglaise.

Les obsèques de l'officier de paix Viguier et du sergent-major Hermann ont eu lieu, en grande pompe, aujourd'hui vendredi, à dix heures du matin. L'inhumation s'est faite au cimetière Montparnasse.

INCENDIE AU MINISTÈRE DES FINANCES.

Un incendie s'est déclaré hier, vers 2 heures et demie de l'après-midi, dans la cave de la rue de Rivoli, dans une des annexes du Ministère des Finances (direction générale de l'enregistrement des Domaines et du Timbre).

En peu d'instants, le feu *a pu être éteint* sans que les pompes à vapeur aient eu à fonctionner.

ÉTRANGER

LES ÉVÉNEMENTS D'ÉGYPTE.

Les communications au-delà de Berber sont complètement interrompues.

Des tribus de Bédouins sont concentrées entre les rives du Nil et occupent la cataracte entre Shendy et Khartoum. Le Nil, qui n'a à cet endroit que onze mètres de large, est complètement intercepté.

La tribu des Batokheer se prépare à attaquer Shendy.

On mande Souakim, 19 mars :

« Mahmoub Ali, avec 50 partisans, est arrivé ce soir au camp anglais. Il constate que les forces d'Osman augmentent. Celui-ci se déclare en état de combattre de nouveau les Anglais dans une dizaine de jours et ne doute pas de la victoire.

» Une dépêche du Caire annonce que le régiment d'infanterie de Sussex est parti hier soir pour Assiout. »

Le bruit court à la Bourse de Paris, dit la *France*, que le gouvernement anglais aurait reçu la nouvelle que Gordon-Pacha aurait été fait prisonnier et décapité.

Nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves, ajoute la *France*, n'en ayant point reçu communication de notre correspondant de Londres.

ANGLETERRE. — On télégraphie de Londres au *Temps* : « Le gouvernement a détenu un navire chinois qui arrivait à Newcastle pour recevoir des canons Armstrong. »

— On mande de Londres à la *Presse* de Vienne que le gouvernement anglais organise en ce moment une police secrète chargée spécialement de surveiller les menées anarchistes. Cette nouvelle institution aura un caractère international, et les agents qu'elle emploiera s'entendront directement avec les agents étrangers.

— Le *Times* apprend d'Egypte que les tribus placées sous l'influence d'Osman-Digma n'ont pas perdu l'espoir de résister encore aux armes anglaises. A Londres, on est très-inquiet du sort du général Gordon.

ESPAGNE. — La police de Madrid a opéré de nouvelles arrestations parmi lesquelles celle du général Hidalgo. Cet officier a joué un rôle considérable dans les insurrections qui marquèrent la fin du règne d'Isabelle.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 mars.

La disposition de la Bourse est légèrement moins satisfaisante, le recul de la cote est très-sensible. La spéculation à la hausse doit provisoirement attendre que les réalisations soient terminées.

Les rentes françaises ont été tenues aux cours suivants : 3 0/0 75.50 ; amortissable 77.37 ; nouveau 76.62 ; 4 1/2 0/0 106.50.

La cote des valeurs est assez calme.

La Banque de France est faible à 5,100. Le bilan nous donne une augmentation de 2,985,000 fr. dans l'encaisse or, de 2,591,000 fr. dans l'encaisse argent. Le portefeuille a diminué de 69,022,000 fr. et celui des avances de 2,199,000 fr.

La Banque de Paris, très-ferme, a été demandée à 865.

On a inscrit 1,243 sur le Crédit Foncier. Le dernier bilan arrêté le 29 février accuse une augmentation très-importante des bénéfices. Aux cours actuels et pour un dividende de 60 fr. qui tend à augmenter l'action du Crédit Foncier, est des plus avantageuses.

Les obligations à lots donnent lieu au comptant à un mouvement d'affaires très-animé ; les capitaux qui se destinent aux obligations à lots ne peuvent trouver à s'employer mieux que sur les Obligations Foncières et Communales des emprunts de 1879 et 1880.

Le Crédit Lyonnais reste offert à 547.

Le dividende de 20 fr. est de 15 fr. inférieur à celui de la précédente année. L'épargne qui n'a pas la mémoire courte reprendra difficilement le chemin des guichets de cette société où elle a laissé la plus grande partie de ses économies. Le dividende de 20 fr. représente à peine 5 0/0 du capital versé par les actionnaires.

L'action des Allumettes est très-offerte à 515.

Il se confirme que les sociétés étrangères sont à la veille d'obtenir le monopole de la fabrication des allumettes à des conditions très-avantageuses pour l'Etat.

La Compagnie Transatlantique cherche à placer un stock d'obligations ; le public n'y mord pas, heureusement pour lui, car on évite d'expliquer l'usage qu'on veut faire de l'argent ramassé.

Bonne tendance des chemins : l'Orléans à 1,330, le Nord à 1,700, le Midi à 1,150.

A l'occasion des fêtes du 23 mars, le **Grand Hôtel d'Angers** ouvrira sa table d'hôte dès 9 heures du matin. Les prix du restaurant pour les repas du jour et ceux des soupers pendant le bal masqué seront exceptionnellement réduits.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'article désespéré et désespérant de la *République française* sur les lycées de filles, article que nous avons reproduit il y a trois jours, a vivement impressionné un de nos lecteurs qui a écrit aussitôt et nous a transmis ses judicieuses observations.

Notre correspondant dévoile une fois de plus l'aberration de l'édilité saumuroise pour cette entreprise gigantesque qui causera la ruine des finances de la Ville ; puis, en terminant, il lève un coin du rideau et laisse voir à quelles influences occultes cèdent nos édiles dans cette œuvre dont ils ne peuvent se dissimuler l'exagération, et pour laquelle ils cèdent cependant par esprit d'obéissance passive, en véritables esclaves.

L'auteur donne pour titre à sa lettre :

QUE FERONS-NOUS DES RÉCOLLETS ?

« Monsieur le Rédacteur,

» Le jugement de la *République française* sur les lycées de filles n'a pas dû vous déplaire, car, depuis deux ou trois ans, l'*Echo Saumurois* a soutenu la même thèse.

» Il faut que d'ores et déjà l'entreprise soit bien désespérée, pour que le « moniteur républicain » se résigne à un tel aveu.

» Quelques pauvres « boursières » recrutées de force, voilà donc le personnel dont les nouveaux collèges, si belle et si chère qu'en soit la coque, devront se contenter ; « la bourgeoisie aisée ou riche continuera de s'abstenir, et le niveau intellectuel et moral des établissements laïques en souffrira. »

» L'aveu est dur, mais l'évidence est ici trop forte. Avec le sans-gêne d'allures et de lectures qui règne aujourd'hui dans certaines couches, il est trop clair qu'une collection de boursières, raccolées un peu partout, ne saurait offrir, en fait de culture intellectuelle et de moralité, des garanties de premier ordre.

» Au lieu de « bonnes mères de famille », — c'est toujours la *République* qui gémit, — nous aurons donc « pas mal de bas-bleus et d'oratrices » *à la mère Michel*, c'est-à-dire des énergumènes « d'un commerce épineux », hélas ! Et si encore il n'était qu'épineux. Mais, faisons comme la *République*, sous-entendons le reste.

» Coût : un million par ville, au bas mot.

» Le plus vilain, dans ce gâchis de prétendue éducation, c'est l'hypocrisie.

» A *Paris*, le citoyen Ferry, grand-maître et grand-pontife de la chose, n'a pas reculé devant cette énormité de donner à son lycée de filles le nom de *Fénelon* ! Comme si le pieux auteur du *Traité de l'éducation des filles* avait rien de commun avec l'usine et la cuisine pédagogique d'un monsieur qui fait fi ouvertement de toute religion.

» Il compte à ce point sur l'idiotisme d'un trop grand nombre de parents ! Et il a raison !!...

» Dans maintes villes, les francs-maçons athées, voyant péricliter leur boutique, avant même que les plâtres ne soient secs, enjoignent à leurs collaboratrices de conduire à la messe tout ou partie de leurs élèves, et de leur faire faire les prières catholiques, sous condition, bien entendu, que si les maîtresses avaient le malheur de faire le signe de la croix, en ayant l'air d'y croire, elles seraient flanquées à la porte.

» Arrangez cela, et imaginez un peu quel résidu de religion un tel régime peut déposer dans la cervelle et le cœur des jeunes élèves.

» Et ces gens-là crient au jésuite !...

» Par ces motifs et beaucoup d'autres qui n'échappent à personne, lesdits collèges resteront à peu près vides. Ils le seraient tout à fait si les parents n'étaient mis en demeure de livrer leurs enfants ou de mourir de faim ; mais viendra le jour où ils pourront suivre enfin les inspirations de leur conscience, et alors les beaux jours des lycées de filles seront passés.

» A quoi serviront donc les palais et les jardins de Sémiramis que nous voyons s'élever dans notre ville ?

» Pour de la cavalerie ou de l'artillerie, c'est trop petit et trop haut perché. Songerait-on à se rabattre sur l'infanterie ? Mais nous avons déjà le Château. Achève-t-on la bâtisse pour y loger des fous ? Ce serait le cas. Mais à des fous il faut des douches, or l'eau est rare en ce pourpris, et les travaux que l'on entreprend en ce moment pour s'en procurer sont aussi peu ingénieux que possible et la rendront d'un prix exorbitant. Quelle industrie irait d'ailleurs s'y nicher, avec de l'eau si économiquement ménagée, avec un camionnage impossible ? Quant à y mettre des malades, ils « claqueraient » comme des mouches sous la bise. Les jeunes filles en feront l'expérience à leurs dépens.

» Est-il possible que notre Conseil municipal n'ait pas vu, soupçonné au moins, la bourde qu'il allait faire, et qu'il n'ait pas regimbé à la faire ?

» — Oui-dà ! vous en parlez à votre aise, vous autres cléricaux.

» Et la Loge .·. ! Croyez-vous qu'elle plaisante, quand elle a mis le grappin sur M. Prudhomme ?

» La puissance occulte, que M. Prudhomme ne verra jamais, tout chamarré qu'il soit de bibelots .·., l'a poussé du pied par derrière, avec deux mots à l'oreille, — à bon entendeur, salut, — et contre toute raison, contre tout bon sens, M. Prudhomme a puisé allègrement dans la caisse municipale.

» M. Prudhomme est esclave, et le plus esclave des esclaves, car il ne sait pas qui le mène, ni où on le mène. Voilà pourquoi il a si peu de souci de la liberté, de la dignité et de l'argent des autres.

» Et demain, les yeux fermés, n'en doutez nullement, il recommencera.

» Electeurs du mois de mai, renommez-donc les grands hommes si généreux, si ingénieux, si libres surtout, et vous verrez le fond de vos poches.

» UN DE VOS LECTEURS. »

Ecole de Tir du 3e bataillon du 70e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Dimanche 23 *mars* 1884,

8e Séance de Tir à Terrefort, de 1 heure 1/2 à 4 heures du soir.

Cible A, à 200 mètres. — Fusil modèle 1874-1880. — Cartouches modèle 1874.

Prix : Une médaille de bronze avec diplôme.

Cible B, à 15 mètres. — Revolver modèle 1873.

Ce tir est spécial pour MM. les Officiers de réserve et de l'armée territoriale.

Prix : une épingle-insigne en argent.

Tous les militaires de l'armée active, de la réserve ou de l'armée territoriale seront admis à prendre part au Tir, sur la présentation de leur livret individuel.

La Capitaine, Président de la Société, insiste près de tous pour les engager à accepter l'invitation qui leur est faite, et ce, malgré la distance éloignée et les mauvais chemins pour arriver au champ du Tir.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

— Mes amis, dit-il enfin, en reconnaissant que la nature de l'éboulement ne lui permettait pas de réussir, et qu'il perdrait un temps qui devait sembler bien long au comte, mes amis, procédons au déblayement ; mais de la prudence ! La moindre imprudence pourrait nous devenir fatale à tous, dit-il avec conviction. De notre habileté, ajouta-t-il tout bas, dépend la vie de M. le comte et avec elle le bien-être d'un grand nombre de familles.

Le naturel compatissant de Jules recevait sa récompense. Les ouvriers étaient non-seulement stimulés par l'humanité qui nous porte à secourir tout homme en danger, mais la vie du comte était reliée à leur propre bonheur.

Les ouvriers travaillaient depuis une heure, sous la direction et à la grande satisfaction de Jean-Marie.

— Encore dix minutes de travail, monsieur le comte, dit-il, et vous pourrez sortir triomphalement de votre sombre prison.

— Merci, mon brave Jean-Marie ; merci, mes amis, dit le comte aux ouvriers, qui avaient suspendu leurs travaux pour quelques instants seulement.

— Courage, camarades ! dit bientôt Jean-Marie. Mais continuez à être prudents.

Tout alla pour le mieux encore pendant quelques minutes ; mais soudain un éboulement imprévu et causé par la chute d'une masse de terre qui n'était pas mélangée de minerais, combla en grande partie la brèche, qui était presque terminée.

Jules, qui suivait avec impatience le succès des travaux, laissa échapper une exclamation de surprise mêlée de mécontentement.

Jean-Marie et les mineurs comprirent le sens de cette exclamation ; mais la situation fâcheuse où se trouvait le comte, et l'amour qu'ils lui portaient, firent supporter patiemment aux ouvriers cette exclamation d'un injuste mécontentement.

— Allons, courage, mes amis, dit Jean-Marie en faisant un geste de résignation. Vite, vite, dit-il tout haut ; M. le comte attend. Prudence ! fit-il à voix basse, en jetant un dernier coup d'œil sur les travaux.

Les ouvriers continuèrent leurs travaux avec une activité prudente. Mais malheureusement, ne pouvant prévoir un danger dont le principe se trouvait du côté de l'éboulement qui le séparait du comte, un ouvrier donna un coup de pic qui ébranla la voûte.

Jean-Marie s'aperçut aussitôt du mouvement qui s'était produit, et l'expérience lui apprit qu'un grand danger les menaçait tous.

La voûte allait s'écrouler sur leurs têtes.

— Sauve qui peut ! s'écria-t-il en donnant l'exemple de la fuite. Monsieur le comte, écartez-vous, la voûte va s'écrouler de notre côté.

Mais en prononçant ces dernières paroles, il s'était instinctivement porté où se trouvait le comte, au lieu de précipiter sa fuite.

Une pierre de la voûte l'atteignit, mais pas assez grièvement pour qu'il ne pût se sauver.

Lorsque le premier mouvement d'effroi fut passé, les mineurs, guidés par Jean-Marie, se rapprochèrent aussitôt de l'éboulement. Mais ils ne tardèrent pas à reconnaître que l'effondrement était si considérable, que ce serait en vain qu'ils s'efforceraient de s'ouvrir, de ce côté-là, un passage jusqu'au comte.

Il ne restait donc plus que le côté signalé déjà par Jean-Marie, mais dont le déblayement exigeait deux jours.

Jean-Marie et ses compagnons résolurent de se mettre immédiatement à l'œuvre.

Mais auparavant ils poussèrent de grands cris en appelant le comte.

Ce fut en vain que tous les ouvriers prêtèrent une oreille attentive. Aucun bruit ne parvint jusqu'à eux.

Le moindre indice que le comte était encore en vie leur aurait donné une ardeur nouvelle. Néanmoins, ces hommes avaient lutté trop souvent contre la mort pour se laisser aller au découragement.

Ils firent appel à leurs compagnons des fosses voisines, afin que le travail ne cessât ni le jour ni la nuit.

(*A suivre.*) J. GONDRY DU JARDINET.

Nous lisons dans l'*Univers* :

Uni à son évêque, le clergé du diocèse d'Angers s'est empressé, dès le premier jour, de présenter à S. G. Mgr Freppel des adresses au sujet de la Caisse de secours des prêtres âgés ou infirmes pour laquelle l'éminent prélat est en butte aux attaques de l'administration.

De tous ces témoignages de l'attachement et de l'admiration des prêtres de l'Église d'Angers pour leur illustre évêque, il nous est agréable d'en citer au moins un, où l'on verra l'expression des sentiments unanimes du clergé angevin.

Nous donnons l'adresse du canton de Saumur :

« Saumur, 21 août 1883.

» Monseigneur,

» En résistant aux prétentions de ceux qui voudraient soustraire complètement à votre surveillance et à votre contrôle l'administration de la Caisse de secours pour le clergé, Votre Grandeur a répondu au sentiment unanime des prêtres du canton de Saumur.

» Dans les luttes que vous avez jusqu'à ce jour soutenues pour l'Église et la France, nous étions avec vous, Monseigneur, applaudissant à vos efforts héroïques. Aujourd'hui encore nous sommes avec notre évêque, et plus étroitement que jamais, s'il est possible, parce que nous sentons combien cette nouvelle lutte doit être pénible à son grand cœur; parce que nous savons qu'en cette circonstance, comme toujours, c'est l'inviolable droit de l'Église que vous défendez, le droit d'administrer elle-même les biens qui sont à elle.

» Chaque année le compte rendu des opérations de la Caisse de secours nous a été exactement adressé, et si nous avions eu l'occasion plus tôt d'exprimer nos sentiments, c'eût été, non pour réclamer et nous plaindre, mais pour dire hautement, comme nous le faisons aujourd'hui, combien nous sommes reconnaissants envers vous, Monseigneur, envers votre vénéré prédécesseur, envers les ecclésiastiques qui composent le Conseil d'administration.

» En cet état, nous trouvons étrange que l'on s'obstine à sauvegarder malgré nous nos intérêts, parfaitement en sûreté; nous trouvons cruellement odieux que l'on prétende les protéger contre vous, Monseigneur, qui êtes le protecteur le plus éclairé et le plus dévoué de vos prêtres et, dans le cas présent, le seul gardien autorisé de leurs droits. »

(*Suivent les signatures des prêtres du canton de Saumur.*)

Nous apprenons avec plaisir que l'administration municipale d'Angers vient de traiter avec l'Association artistique pour l'exploitation des théâtres pendant la prochaine campagne.

Nous comptons bien que l'Association artistique conservera également la direction du théâtre de Saumur.

Le Comité d'initiative de la grande Fête de Charité qui aura lieu dimanche prochain à Angers, nous adresse, avec prière de l'insérer, le programme du défilé carnavalesque.

Nous sommes heureux d'avoir déjà répondu au désir du Comité en donnant dès hier les détails de la fête d'après les journaux d'Angers.

On nous signale un phénomène lumineux qui a été observé dans le ciel à Saumur et remarqué également à Paris. D'après le récit du *Clairon*, l'horizon s'est magnifiquement illuminé à l'Orient, une heure et demie avant le lever du soleil.

Il y avait une légère brume dans l'atmosphère, et depuis l'horizon jusqu'à une hauteur de 32 degrés environ, les vapeurs se sont colorées des teintes de l'arc-en-ciel.

On avait sous les yeux une sorte de spectre gigantesque, commençant, au bas, par le rouge et l'orange, se continuant par le jaune, le vert, le bleu, l'indigo, le violet.

On eût dit une belle aurore; les objets étaient devenus visibles, et cependant le lever du soleil ne devait avoir lieu qu'à six heures onze minutes.

La lune brillait d'un éclat extraordinaire.

Peu à peu, à mesure que le soleil s'approchait, les couleurs du spectre se sont atténuées et comme *lavées*.

La cause et le mécanisme du phénomène, signalé à l'Académie des sciences par M. Jaubert, restent aussi mystérieux que l'origine des lueurs crépusculaires qui, dans le mois de novembre de l'année dernière, ont parfois prolongé le jour de plus d'une heure.

Les années 1883 et 1884 resteront notées dans les fastes météorologiques par ces manifestations aussi belles qu'énigmatiques.

Le *Patriote* et le *Postillon* annoncent que le député de Baugé, M. Benoist, vient de rentrer à Paris, de retour d'un « voyage nécessité par des affaires personnelles. »

Le *Patriote* ajoute :

« Ainsi tombent tous les bruits malveillants relatifs à de prétendues dettes de jeu ou de Bourse, mis en circulation avec une joie mal déguisée par beaucoup de journaux réactionnaires.

» Les journaux auxquels nous faisons allusion verront qu'ils ont été bien imprudents en se pressant de calomnier ainsi un honnête homme qu'ils croyaient à jamais disparu. »

Tout cela est bel et bien, mais les soucis de Mme Benoist, son voyage précipité à Paris, son retour avec le désespoir qu'elle ne pouvait dissimuler, étaient bien de nature à faire croire que M. Benoist était réellement perdu.

Pourquoi aussi n'a-t-il pas prévenu sa femme ou quelques intimes de cette fugue pour affaires personnelles? Il eût évité tout ce tapage autour de son nom.

Puis, est-ce qu'un député peut faillir à son mandat, durant vingt jours, même pour « affaires personnelles », sans avoir obtenu congé de la Chambre?

LE DÉPART DES PONTONNIERS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Chaque année, vers cette époque, le 2e régiment de pontonniers, en garnison à Angers, quitte notre ville pour aller faire à Poitiers l'école de tir au polygone.

» On nous assure que cette année l'autorité militaire a fixé le jour du départ au *dimanche 13 avril, à 5 heures du matin.*

» LE JOUR DE PAQUES !!!

» Déjà, l'an dernier, le 12e de cuirassiers avait reçu l'ordre de partir pour les grandes manœuvres le matin du 15 *août*, jour de l'Assomption.

» Y a-t-il parti pris? On le dirait vraiment, et nous nous permettrions de trouver ces ordres gratuitement odieux, s'ils étaient maintenus.

» Nous ajoutons que le moment serait, en vérité, bien mal choisi, pour que l'autorité militaire se permît de pareilles manifestations antichrétiennes. — Il y a quelques jours à peine, les journaux de toute nuance apprenaient qu'une circulaire du ministre de la guerre autorisait les chefs de corps à accorder des *congés*, pour permettre aux soldats ou officiers juifs de célébrer *la Pâque juive*, et voilà que les soldats chrétiens et catholiques ne pourraient aller à la messe le jour de Pâques !

» Cela serait scandaleux. »

ANGERS.

ASSOCIATION ARTISTIQUE. — Le Concert populaire de dimanche 23 mars sera donné avec le concours du célèbre violoniste Ysaye.

GRAND-THÉATRE. — La première représentation de l'*Epée du Roi*, qui a lieu ce soir, au théâtre d'Angers, prend les proportions d'un événement musical. La presse de Paris envoie ses critiques les plus experts. Deux ou trois assistaient, mercredi, à la répétition générale, et déjà les comptes rendus courent sur les lignes télégraphiques. C'est à qui le premier rendra son jugement. L'heure est solennelle.

CONCERT ISMAEL. — L'*Anjou* annonce pour un jour de la semaine prochaine, peut-être vendredi, un concert qui serait organisé au cercle du Boulevard par M. Ismaël, qui s'y ferait entendre.

L'ancien baryton si connu et si regretté du Théâtre-Lyrique, professeur de chant pendant plusieurs années au Conservatoire, serait, dit-on, accompagné de Mlle Garcin, sa gracieuse et brillante élève.

BAUGÉ.

Le coureur angevin Lejeune, dit l'*Homme-Rapide*, annonce qu'il fera une grande course à pied à Baugé, le 13 ou le 14 avril. Sa sœur, Mlle Marie Lejeune, l'accompagnera et fera *dix* tours de piste. La course sera de 40 kilomètres *en deux heures*.

M. Lejeune invite tous les coureurs à prendre part à cette course.

NANTES.

Le mystère de l'Erdre va-t-il enfin être percé?

M. le juge d'instruction vient d'entendre un témoin qui prétend avoir vu Hémion et la fille Bachelier dans un bateau, et, quelques instants après, avoir entendu un bruit provenant de la chute d'un corps dans l'eau.

Avant-hier, la justice s'est transportée sur les lieux afin de vérifier les dires de ce témoin.

VOL DE 120,000 FR. A LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE RENNES.

Samedi matin, un vol important — il s'agit de 120,000 fr. — a été commis par un employé de la Trésorerie générale à Rennes, dans les circonstances suivantes :

Vers 9 heures 1/2, M. Simonnet, fondé de pouvoirs de M. Poulin, trésorier général, chargea un employé, nommé Clément, d'aller à la Banque de France, toucher un chèque de 150,000 fr.; 30,000 devaient être remis à un créancier qui accompagnait Clément et 120,000 rapportés à la Recette générale.

Clément se rendit à la Banque, toucha 150,000 fr. en billets, versa 30,000 fr. à la personne qui l'accompagnait, et disparut avec la somme de 120,000 fr. qu'il était assez facile de dissimuler, car elle se composait de *cent* billets de 1,000 fr. et le reste en billets de 500 et de 100 fr.

Des bureaux de la Trésorerie générale, rue Louis-Philippe, pour se rendre à la Banque de France, il n'y a pas loin, 250 mètres tout au plus. Cependant, à 10 heures, Clément n'était pas de retour; à 10 heures et demie, rien encore. M. Simonnet, fondé de pouvoirs, trouvant singulier ce retard, envoya à la Banque, où le caissier déclara que l'employé de la Trésorerie, après avoir versé 30,000 fr. en sa présence à la personne qui l'accompagnait, avait quitté la Banque avec 120,000 fr.

A onze heures, Clément n'ayant pas reparu, M. Simonnet avertit le trésorier-payeur et lui fit part de ses inquiétudes.

On envoya au domicile de Clément, faubourg de Nantes, mais sa femme répondit que son mari, suivant son habitude, était parti le matin, et qu'elle ne l'avait pas revu. Il était dès lors certain que Clément avait dû filer avec le magot, car il était impossible d'admettre que cet employé eût été dévalisé en pleine rue, à dix heures du matin !

Le parquet fut prévenu et des dépêches furent envoyées un peu partout, principalement à Saint-Malo : on pensait, en effet, que Clément chercherait à s'embarquer pour Jersey.

La journée se passa en recherches infructueuses, et une perquisition avait été faite au domicile de Clément, lorsqu'à onze heures du soir, celui-ci se présenta au bureau de police avec *un franc* dans sa poche !

Il prétendit qu'en sortant de la Banque, il avait été accosté par un individu qui lui avait placé un flacon sous les narines et qu'il avait perdu connaissance; lorsqu'il s'était réveillé, il avait constaté la disparition des 120 mille francs qu'il avait sur lui.

Evidemment cette version, non-seulement n'est pas ingénieuse, mais elle est encore inadmissible. Clément a plutôt fait ce calcul : je vais cacher ces 120,000 fr. en lieu sûr, où je pourrai les retrouver plus tard; je serai condamné à quelques années de prison seulement; au bout de ce temps, je remplacerai mes 1,800 fr. d'appointements par 6,000 fr. de rentes !

Clément, qui a 45 ans, avait cependant été jusqu'à présent un employé honnête, et son passé présentait toutes garanties de moralité. Il vivait avec sa femme et sa petite fille, rue de Nantes. (*J. d'Ille-et-Vilaine.*)

Fin de la lune de miel.

— Vous bâillez? dit Mme T... à son mari.

— Ma chère amie, le mari et la femme ne sont qu'un, et quand je suis seul, je m'ennuie.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7e année).

LUNDI 24 mars 1884,

Pour les représentations de :

M. Moreau, *premier ténor de grand opéra;* **Mlle Delprato**, *1re chanteuse Falcon de grand opéra;* **Mlle Poitevin**, *1re chanteuse légère de grand opéra.*

LA JUIVE

Grand opéra en 5 actes, paroles de Scribe, musique de F. HALÉVY.

Distribution :

Rachel	Mlles DELPRATO.
La princesse Eudoxie	A. POITEVIN.
Éléazar	MM. MOREAU.
Le cardinal de Brogny	Poitevin.
Le prince Léopold	G. Le Roy.
Ruggiero	Solve.
Albert	Ch. Isaac.
Un crieur	Baudin.
Un officier	Plégat.
1er homme du peuple	Faucheux.
2e homme du peuple	Carell.

Princes de l'Empire, gardes, cardinaux, évêques, moines, soldats, bourgeois et bourgeoises, buveurs, etc.

DANSES

Réglées par Mlle PASSANI.

Au 1er acte : *Valse des Buveurs*, dansée par Mlles Bossi et Lola Rouvier.

Au 3e acte : *GRAND DIVERTISSEMENT*, dansé par Mlles PASSANI, Bossi, Rouvier, Haydée Delestrac, Georgette.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Les obligations de la Cie Gle Transatlantique ne sont pas seulement recherchées comme placement nouveau; elles donnent lieu également à de nombreuses opérations d'arbitrage contre des valeurs déjà classées, mais donnant un revenu moins élevé et offrant moins de garanties.

L'activité du marché de la Bourse l'indique. On traite actuellement entre 460 et 462 fr. La hausse est encore à prévoir, par suite de la mise en chantiers de quatre grands paquebots de 150 mètres de longueur, qui viendront augmenter le gage des obligataires; ces paquebots sont : la *Champagne*, la *Bourgogne*, la *Touraine* et la *Flandre*. Deux se construisent aux ateliers si renommés des Forges et chantiers de la Méditerranée, et deux aux ateliers de Penhoët-St-Nazaire, qui sont la propriété de la Cie Transatlantique.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS.

Les prospectus sont envoyés gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande au Directeur.

SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et dans les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. DU BARRY et Cie, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

CHEMISERIE SPÉCIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : **7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.**

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

PORCELAINES & CRISTAUX

VENTE PUBLIQUE, *les jeudi 27, samedi 29 et lundi 31 mars 1884 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, place des Halles, n° 2, à Angers, par le ministère de* Me LEDUC, *commissaire-priseur,*

D'un Magasin

DE

PORCELAINES et CRISTAUX

Comprenant :

Porcelaine blanche et à feu, porcelaine décorée et fantaisie, faïence imprimée, grès artistique et ordinaire, cristaux décorés et ordinaires, poterie, verrerie, bois d'huiliers, etc.

On céderait par lots importants.

Comptoirs et installation de magasin.

Pour renseignements et visiter, s'adresser à M. GUIHAL, syndic, 13, rue Lenepveu, à Angers. (222)

A CÉDER

DE SUITE

Un MAGASIN de Mercerie ET D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, dans une des principales rues.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire à Saumur. (150)

A VENDRE

PRÉSENTEMENT,

Pour cause de décès,

Avec jouissance à la Toussaint 1884,

UNE MAISON

Avec PRESSOIR, située à Bagneux,

Joignant Mme Lépine, M. Esnault, et le chemin des Justices à Bournan.

Et un MORCEAU DE TERRE Et VIGNE,

D'une contenance de 57 ares 20 centiares, au canton des Justices, commune de Bagneux, bien affruité.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à Mme veuve COTELLE, ou à Me BRAC, notaire. (205)

Cie DES CHEMINS DE FER

De l'Ouest-Algérien

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 20,000 Obligations de 500 Francs

RAPPORTANT 20 FRANCS

Payables semestriellement les 1er janvier et 1er juillet

Remboursables à 500 fr. en 92 ans.

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conformément aux lois des 22 août 1881 et 5 août 1882

PRIX D'ÉMISSION

F. 30	»	en souscrivant	30 »
102	50	à la répartition (du 1er au 5 avril)	102 50
100	»	du 1er au 15 mai	100 »
100	»	du 1er au 15 juin	100 »
100	»	du 1er au 15 juillet (moins le coupon échéant le 1er juillet, 9.25)	90 75
F. 432	50	TOTAL	423 25

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 430 francs, coupon à l'échéance du 1er juillet 1884 attaché.

Ce qui fait ressortir un prix réel de 420 fr. 75 cent., jouissance 1er juillet.

Revenu 4,65 0/0, sans compter la prime de remboursement.

Faculté d'escompter à 4 0/0 les versements.

Titres nominatifs sans frais aux souscriptions libérées à la répartition.

Ces obligations seront admises à la Cote officielle.

La Souscription sera ouverte le 25 mars 1884

A la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Ind^e en France,

A Paris, 54, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier,

Et dans ses Agences et chez tous ses correspondants en France et à l'étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1er, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ;

Au 2e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

A CÉDER

A ANGERS

CAFÉ-BRASSERIE

Chiffre d'affaires : 45,000 fr.

Loyer : 3,500 fr.

Prix modéré.

Renseignements : P. CHAILLOU, expert-comptable, rue du Mail, 31, Angers. (189)

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

FONDS D'ÉPICERIE

Et DÉBIT de VIN.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à Mme DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A VENDRE

74 ARES en JARDIN MARAICHER

Aux Coffinières, commune de Saint-Lambert.

Jouissance immédiate.

S'adresser à Me BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n° 29, Saumur.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, *rue Beaurepaire*, 12, *au rez-de-chaussée.*

La maison se charge des RÉPARATIONS.

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée à Saumur, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir, hôtel de Londres.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M., mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défectuosités par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc., etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE.

Hôtel de Londres, pour quinze jours seulement.

HUITRES — POISSONS FRAIS

Mme TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du **Saumon** et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-modérés.

Huîtres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, *Bazar Saumurois.*

Une MAISON de MERCERIE demande un **jeune homme** et une **jeune demoiselle** pour les rayons.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari comme **cocher** ou **jardinier** et la femme comme **femme de chambre** ou **cuisinière.**

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme **jardinier**, la femme comme **femme de service.**

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un **apprenti** pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE un **domestique**, maison BRUNET et PINET, Saumur.

Saumur, imprimerie P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MARS 1884.

Valeurs au comptant	Clôture préc^te	Dernier cours.		
3 %	75 70	75 50	»	»
3 % amortissable	77 40	77 40	»	»
3 % — (nouveau)	76 70	76 62	»	»
4 1/2 %	104 25	104 75	»	»
4 1/2 % (nouveau)	106 60	106 50	»	»
Obligations du Trésor	505 »	505 »	»	»
Banque de France	5130 »	5107 50	»	»
Société Générale	475 »	473 75	»	»
Comptoir d'escompte	932 50	930 »	»	»
Crédit Lyonnais	552 50	547 50	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240 »	1248 75	»	»
Crédit mobilier	347 50	347 50	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc^te	Dernier cours.		
Est	738 75	738 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1237 50	»	»
Midi	1157 50	1147 50	»	»
Nord	1707 50	1695 »	»	»
Orléans	1330 »	1322 50	»	»
Ouest	813 75	813 75	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1470 »	1475 »	»	»
Canal de Suez	2000 »	2002 50	»	»
C. gén. Transatlantique	486 25	486 25	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur^e préc^te	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505 »	506 »	»	»
— 1865, 4 %	515 »	513 50	»	»
— 1869, 3 %	404 50	405 »	»	»
— 1871, 3 %	393 25	393 60	»	»
— 1875, 4 %	516 »	515 »	»	»
— 1876, 4 %	517 50	515 50	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	525 »	528 »	»	»
Obligations communales 1879	444 »	443 »	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	447 »	446 »	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	345 »	345 »	»	»

Valeurs au comptant	Clotur^e précét^e	Dernier cours.		
Gaz parisien	512 50	512 50	»	»
Est	351 25	351 »	»	»
Midi	359 50	359 50	»	»
Nord	365 »	364 50	»	»
Orléans	358 50	358 25	»	»
Ouest	359 50	359 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	363 50	362 25	»	»
Paris-Bourbonnais	361 »	365 »	»	»
Canal de Suez	567 »	567 »	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
4 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1er octobre 1883)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 »	7 55
Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46	» »
Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54	» »
Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur (départ)	6 05	7 55
Montreuil-Bellay	7 03	8 40
Lernay	7 14	8 51
Brion-sur-Thouet	7 27	8 59
Thouars (arrivée)	7 46	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars (départ)	8 56	3 50
Brion-sur-Thouet	9 09	4 02
Lernay	9 18	4 10
Montreuil-Bellay	9 45	4 27
Saumur (arrivée)	10 33	5 03

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7 »	1 53	8 35
Loudun	7 58	2 49	9 33
Arçay	8 27	3 14	9 53
Mirebeau	9 23	4 »	10 47
Neuville	9 55	4 25	11 17
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
Poitiers (départ)	5 50	12 10	6 10
Neuville	6 28	12 55	7 02
Mirebeau	6 55	1 28	7 50
Arçay	8 01	2 27	9 10
Loudun	8 38	3 13	10 12
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.